

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE A. MIRA/BEJAIA

NIF : 408020000060031



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N° 01/2023

11/05/2023

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°01/2023 ayant pour objet : **Maintenance et réparation du Matériel non fonctionnel du laboratoire de Biochimie Appliquée de l'université de Bejaia.**

Que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire retenu et N° d'identification Fiscale	Montant de l'offre avant vérification en DA	Montant de l'offre après vérification en DA	Délai	Critère D'attribution
CAMPUS TECH / Bejaia NIF : 298318010191722	107 500,00	107 500,00	15 jours	Offre la moins disante

Le soumissionnaire non retenu peut introduire un recours, dans un délai de **10 (Dix) jours** à compter la première date d'attribution provisoire, adressé à Monsieur le Recteur de l'université de Bejaia.

Remarque : Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE A. MIRA/BEJAIA
NIF : 408020000060031



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE LA CONSULTATION N° 03/2023
11/05/2023

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°03/2023 pour objet : **Réparation et aménagement des campus Targa Ouzemour et Aboudaou.**

Lot : Aménagement intérieur et extérieur des blocs.

Que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire retenu et N° d'identification Fiscale	Montant de l'offre avant vérification en DA	Montant de l'offre après vérification en DA	Délai	Critère D'attribution
ETBTCE DJOUADI Abdelkarim/ Bejaia NIF : 196406310021642	4 176 305,00	4 176 305,00	03 mois	Offre la moins disante

Le soumissionnaire non retenu peut introduire un recours, dans un délai de **10 (Dix) jours** à compter la première date d'attribution provisoire, adressé à Monsieur le Recteur de l'université de Bejaia.

Remarque : Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.